

CONFERENCE DE PRESSE HEBDOMADAIRE DE LA MINUSCA
Propos liminaires du Représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies en République centrafricaine
Mercredi, 17 juillet 2019

Bonjour mesdames et messieurs les journalistes,

Le 1er mars de 2019, je prenais officiellement les fonctions comme Représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies en République centrafricaine et Chef de la MINUSCA. Ce matin, je voudrais revenir sur le travail mené durant ces quatre mois et demi avec mes collègues de la MINUSCA et échanger avec vous sur les prochains pas dans le cadre de la mise en œuvre de notre mandat. Ce mandat, il est défini par la Résolution 2448 du Conseil de sécurité, qui peut se résumer en ces termes :

- Aider à créer les conditions politiques, sécuritaires et institutionnelles qui permettent de réduire durablement la présence des groupes armés et la menace qu'ils représentent.

- La protection des civils, sans préjudice à la responsabilité principale des autorités centrafricaines.

- Bons offices et appui au processus de paix, y compris à la réconciliation nationale, à la cohésion sociale et à la justice transitionnelle.

- Aider à la création de conditions favorables à l'acheminement immédiat, complet, en toute sécurité et sans entrave de l'aide humanitaire.

- Appui au processus de Réforme du Secteur de Sécurité et du DDRR.

- Promotion et protection des droits de la personne et appui en faveur de la justice nationale et internationale, de la lutte contre l'impunité et de l'état de droit

Les rencontres et les concertations avec mes interlocuteurs centrafricains – à commencer par le Chef de l'Etat -, ont occupé une place importante pendant cette phase. Elles restent essentielles et se poursuivent régulièrement à différents niveaux pour que le partenariat et la coordination soient renforcés et les défis de la MINUSCA et de la RCA relevés. La population centrafricaine qui est au centre de notre mandat, fait aussi partie de mes interlocuteurs, notamment lors des visites dans les préfectures – ce jeudi, je me rends d'ailleurs à Berberati. Comme à Birao, Bria,

Kaga-Bandoro et Bouar, ce déplacement dans la Mambéré-Kadei permettra d'écouter la société civile, les femmes, les jeunes, les leaders religieux, les représentants des personnes déplacées internes, etc. et voir comment la Mission peut mieux les servir. Bien évidemment l'on ne pourrait construire la paix dans l'esprit sans que la presse et les médias n'y jouent le rôle de pacificateur ainsi que la responsabilité qui leur incombe dans un contexte de crise.

La MINUSCA ne travaille pas seule en RCA. Le Secrétaire général des Nations unies le rappelle clairement dans son dernier rapport sur la RCA, en date du 19 juin 2019 et que j'ai eu l'honneur de présenter au Conseil de sécurité le 20 juin: la contribution des Etats membres reste incontournable pour la paix, la sécurité, le retour des réfugiés et déplacés, le relèvement, etc. Ainsi, dès mon arrivée, j'ai pris part à la rencontre d'Addis-Abeba qui a réuni les parties signataires de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en RCA, sous l'égide de l'Union africaine et la CEEAC, et permis la mise en place d'un Gouvernement inclusif. Ces deux organisations, par ailleurs garants de l'Accord de paix, sont des partenaires essentiels de la MINUSCA. Depuis la signature de l'Accord, nos trois organisations se sont rendues à plusieurs reprises sur le terrain, dans le cadre de missions conjointes dirigées par le Gouvernement, pour rappeler à certains leaders de groupes armés leurs engagements et l'obligation de faire cesser les violations, notamment les violences contre les populations et les acteurs humanitaires.

En plus des concertations avec les Etats membres à Bangui, je me suis rendu à Moscou, Paris et Washington pour y rencontrer les ministres des Affaires étrangères ou de hauts responsables de la diplomatie avec lesquels j'ai abordé des questions ayant trait à la MINUSCA et à la RCA. Dans le même sillage, les dimensions économiques et sociales de l'Accord ont motivé mes engagements avec la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International dans la contribution effective dans un environnement plus sécurisé permettra, sans aucun doute, un partage plus large des dividendes de l'Accord de Paix. Je compte poursuivre ces contacts directs notamment avec les pays de la sous-région dont la contribution à la paix en RCA est primordiale.

Dans un peu plus de deux semaines – le 6 août -, l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en RCA aura six mois. Comparé aux années d'instabilité et de crises qu'a connu le pays, ces six mois sont évidemment très courts pour espérer tourner définitivement la page de la violence dans le pays. Cependant, ce sont six mois intenses qui ont permis quelques avancées dans la mise en œuvre de l'Accord, avec notamment plusieurs initiatives des autorités :

- La mise en place d'un Gouvernement inclusif avec une dizaine de groupes armés qui ont obtenu 13 postes.
- Les structures composant le Mécanisme de suivi et de mise en œuvre de l'Accord (MOS) ont été établis : le Comité exécutif de suivi (CES) s'est réuni plusieurs fois, le Comité de mise en œuvre national a eu sa première réunion le 14 juin, les Comités de mise en œuvre préfectoraux (CMOP) sont actifs dans 12 préfectures et les Comités techniques de Sécurité (CTS) sont actifs dans 13 préfectures.
- Une stratégie nationale de communication pour faire connaître l'Accord a été lancée le 15 mai, avec l'appui de la MINUSCA et d'autres partenaires. L'Accord a été traduit en Sango.
- Le cadre légal et des fonds ont été mobilisés pour le lancement prochain des Unités Spéciales Mixtes de Sécurité (USMS), prévues par l'APPR pour contribuer, notamment, à la sécurisation des couloirs de transhumance et des sites miniers.
- La Commission inclusive sur les questions de justice prévue par l'Accord a commencé ses travaux le 28 mai. Les consultations nationales sur l'établissement de la Commission Vérité, Justice, Réparation et Réconciliation ont été lancées le 6 juin.
- Avec le soutien de la MINUSCA, un Groupe de travail a été mis en place avec les acteurs nationaux, qui ont revu le projet de loi sur les partis politiques et celui sur le statut des anciens Chefs d'Etat. Ces projets de loi devraient être soumis lors de la prochaine session ordinaire de l'Assemblée nationale en octobre prochain.

Récemment, certains groupes armés ont à leur tour pris des dispositions qui vont dans le sens des engagements prévus dans le texte, geste qui est à saluer et à encourager. Il nous faudra tous œuvrer pour la préservation du cadre politique que l'Accord a généré pour y entretenir un dialogue franc, constructif et inclusif afin de mobiliser les réponses de nature à sauvegarder l'intégrité de l'Accord.

Malheureusement, les tueries de Paoua ainsi que les déclarations de certains groupes armés signataires de l'Accord du 6 février invitant à créer un front rappellent que le chemin pour parvenir à la paix sera difficile et semé d'embûches. Les groupes armés

continuent de commettre des violences contre les populations civiles. A cet égard, la MINUSCA comme le gouvernement restent fermes dans leur commune volonté de ne ménager aucun effort dans la lutte contre l'impunité et ainsi que dans le renforcement des mesures de protection des civiles y compris la sauvegarde de l'espace humanitaire. J'en veux pour preuve le redéploiement des Forces Armées Centrafricaines et les progrès dans la restauration de l'autorité de l'Etat. Après Kaga-Bandoro où sont retournées les FACA après cinq mois d'absence, la MINUSCA travaille avec le Gouvernement pour que les FACA soient aussi rapidement déployés à Bria. La restauration de l'autorité de l'Etat sur toute l'étendue du territoire national centrafricain est au cœur de notre mandat défini par le Conseil de sécurité.

Alors que des Centrafricaines et des Centrafricains se montrent critiques à l'égard des autorités par rapport à l'Accord à cause du comportement des groupes armés signataires, j'appelle à ne pas céder au découragement et à soutenir cet Accord et sa mise en œuvre. L'Accord politique pour la paix et la réconciliation en RCA n'est que le début d'un processus long et difficile. Mais nous devons y travailler tous, c'est à dire les filles et fils de la République centrafricaine y compris toutes les couches sociales et professionnelles, en se l'appropriant et en devenant partie de sa mise en œuvre dans son quartier, dans sa ville, dans son village, dans sa préfecture...

La MINUSCA, en tant que facilitateur, continuera à redoubler d'efforts, aux côtés d'autres partenaires, pour que les nombreux espoirs suscités par l'Accord de paix se transforment en dividendes pour la population. Elle le fera dans le cadre du dialogue, puisqu'il n'y a pas d'alternative militaire à la crise centrafricaine, tout en mettant en œuvre son mandat de protection des populations civiles menacées en maintenant une posture robuste et ferme avec les moyens mis à sa disposition par le Conseil de sécurité.

Finalement, je voudrai réitérer l'engagement de la MINUSCA à continuer à appuyer les autorités et la population dans leurs efforts pour la paix et la sécurité en République centrafricaine.

J'en appelle, encore une fois, les groupes armés à respecter leurs engagements, par la cessation des hostilités, les attaques contre les populations civiles et les convois humanitaires, les barrières et les taxations illégales. On ne peut pas vouloir une chose et son contraire : obtenir des positions d'Etat dans le Gouvernement et les autres structures de l'Etat et poursuivre impunément les mêmes pratiques avant l'Accord du 6 février. Ce n'est pas possible et ce n'est pas acceptable. Il y a une ligne rouge à ne pas franchir.

La MINUSCA continuera d'avoir sa position robuste et ferme tout en encourageant le processus politique. Il est temps d'abandonner les jeux de cache-cache et de duplicité et de s'engager loyalement dans la mise en œuvre de l'Accord. Le même Accord prévoit en ses articles 34 et 35 des sanctions contre tous ceux qui ne respectent pas les engagements. L'article 35 stipule que les auteurs de violations s'exposent "à des sanctions internationales, notamment dans le cadre des dispositions pertinentes des décisions du Conseil de Paix et Sécurité de l'Union africaine et des résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies, de même que dans le cadre de leurs régimes de sanctions respectifs."

L'Accord rejette l'impunité et l'amnistie en reconnaissant les conséquences douloureuses des crises graves sur les Centrafricaines et les Centrafricains. C'est important de le rappeler à tous ceux qui tentent de jeter le doute dans l'esprit des populations centrafricaines.

Je terminerai en évoquant la situation humanitaire difficile et la question du retour des réfugiés et des personnes déplacées internes. Je déplore que des graves violations et abus des droits de l'homme et du droit international humanitaire continuent d'être perpétrés dans plusieurs préfectures du pays. Les attaques contre les infrastructures civiles (écoles, hôpitaux) et les travailleurs humanitaires se poursuivent au quotidien sans relâche.

Au cours du premier semestre 2019, trois travailleurs humanitaires sont morts en service et 22 ont été blessés alors que 130 incidents contre le personnel humanitaire et leurs biens ont été enregistrés. Il convient de noter une hausse inquiétante du pourcentage d'incidents violents tels que les braquages (60% des incidents), notamment dans les sous-préfectures de Bambari, Bria, Kaga-Bandoro et Batangafo.

Le nombre de déplacements reste à un niveau très élevé. Au 31 mai 2019, il y avait plus de 613.031 personnes déplacées et 605.394 réfugiés. Plus d'un Centrafricain sur quatre est encore une personne déplacée. Des retours de populations déplacées ont été enregistrés dans certaines localités du Haut-Mbomou, du Mbomou et de la Ouaka. L'assistance à ces retournés reste limitée à cause des difficultés d'accès.

Les principaux obstacles aux retours durables restent l'insécurité et la protection, ainsi que l'accès aux services de base et au soutien juridique, y compris le logement, la terre et la propriété (HLP).

Les conditions de retours durables et définitifs sont encore précaires. Les acteurs humanitaires travaillent dans le strict respect des principes humanitaires (retours

volontaires, en sécurité et dignité) pour s'assurer que les conditions soient en place avant de faciliter les retours. Il est essentiel que l'Accord de paix contribue à créer les conditions d'un meilleur accès de l'aide humanitaire et que des activités de développement soient lancées dans les zones déjà stables.

Je demeure préoccupé que seulement 43% des 430.7 millions de dollars du plan d'aide humanitaire pour 2019 ont été financés à ce jour. Il manque donc 245.9 millions de dollars pour répondre aux besoins de 2,9 millions de personnes affectées.

Enfin, je me réjouis de la signature des accords tripartites entre les gouvernements de la RCA, du Cameroun et de la RDC qui devraient créer des mouvements de retours de réfugiés Centrafricains. Le travail est en cours avec les partenaires humanitaires/développement et les bailleurs de fonds pour y répondre.

Je vous remercie de votre attention et suis à présent disponible pour vos questions.